Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D05_2026-DE

n° 2026-D-05

Ville de LOURCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES

Date de la Convocation : 28 janvier 2026 **Date d'affichage :** 28 janvier 2026

OBJET :	**Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)**

L'an deux mille vingt-six, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lourches s'est réuni à la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Dalila DUWEZ-GUESMIA, Maire de la Commune, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Présents : Dalila DUWEZ-GUESMIA, Didier FABRE, Lydie DEHON - DE CARVALHO, Pascal CARTIERRE, Michel VASSEUR, Isabelle CATTIAUX, Roberto FOGAL, Francine LECAT-HUMERY, Didier GREGOR, Martine FOGAL-JANKOWSKI, Marc DUHEM, Thierry WOUTERS, Chafia BIHYA-BENALLAL, Farid GUESMIA, Patricia CARLIER-BODA, Laurence CAUCHETEUX-CAUDRELIER, Jean René BIHET, Sylvie WOUTERS-LANDRAGIN, Sophie DELSART-DEGAND.

Absents ayant donné pouvoir : Sylvain DUVIVIER donne pouvoir à Martine FOGAL
Alfréda LEGRAND-MORIVAL donne pouvoir à Roberto FOGAL
Véronique VOILLOT donne pouvoir à Farid GUESMIA

Excusés : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Absents : Maggy COULON-TERROUCHE, Yannick SOULA, Auguste TISON, Farida DRUMONT-MEHADJI, Yamina ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : Farid GUESMIA

Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice :	**27**	**Vote :**	Pour :	**22 / 22**
	Présents :	**19**		Contre :	**0 / 22**
	Votants :	**19+3**		Abstentions :	**0 / 22**

Présentation :

Par délibération en date du 12 juillet 2017, le Conseil Municipal de la Ville de LOURCHES avait décidé d'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération d'investissement dénommée « Construction d'une école élémentaire, d'un restaurant scolaire et l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'école J. MACE » et référencée 1600.

Par délibération n° 2020/54 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal de la Ville de LOURCHES avait décidé d'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération d'investissement dénommée « Réhabilitation du Gymnase L. Lagrange » et référencée 1700.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D05_2026-DE

Par délibération n° 2024/23 en date du 15 avril 2024, le Conseil Municipal de la Ville de LOURCHES avait décidé d'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération d'investissement dénommée « « Requalification de la Place Oliver Mouton et de ses abords » et référencée 1800.

Par délibération n° 2025/13 en date du 25 mars 2025, le Conseil Municipal de la Ville de LOURCHES ajustait les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations 1600, 1700 et 1800.

Il convient, en amont du vote du Budget primitif 2026, de procéder à un ajustement du montant des crédits de paiement en fonction de l'état d'avancement des projets.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette nouvelle délibération.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 39/2017 en date du 12 juillet 2017 décidant de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) « Construction d'une école élémentaire, d'un restaurant scolaire et l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'école J. MACE » ;

Vu la délibération n° 15/2018 en date du 10 avril 2018 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu la délibération n° 14/2019 en date du 15 avril 2019 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu la délibération n° 2020/053 en date du 30 juillet 2020 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu la délibération n° 2020/54 en date du 30 juillet 2020 décidant de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) « Réhabilitation du Gymnase L. Lagrange » ;

Vu la délibération n° 2021/022 en date du 13 avril 2021 relative à l'ajustement des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu la délibération n° 2022/027 en date du 12 avril 2022 relatif à l'ajustement des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu la délibération n° 2023/022 en date du 11 avril 2023 relatif à l'ajustement des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu la délibération n° 2024/023 en date du 15 avril 2024 relatif à l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu la délibération n° 2024/024 en date du 15 avril 2024 relatif à l'ajustement des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu la délibération n° 2025/13 en date du 25 mars 2025 relatif à l'ajustement des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D05_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à une réactualisation des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations d'investissement 1600, 1700 et 1800, reprises en détail ci-dessous .

Opération d'investissement 1600
« Construction d'une école élémentaire, d'un restaurant scolaire et l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'école J. MACE »

Montant de l'Autorisation de programme : **7.094.867 € TTC** se répartissant comme suit :

Crédits de paiement	Réalisé Prévisionnel	Montant
Année 2017	réalisé	331 274 €
Année 2018	réalisé	990 960 €
Année 2019	réalisé	3 094 325 €
Année 2020	réalisé	2 143 972 €
Année 2021	réalisé	455 910 €
Année 2022	réalisé	11 133 €
Année 2023	réalisé	67 293 €
Année 2024	réalisé	0 €
Année 2025	réalisé	0 €
		7 094 867 €

A compter de 2026, l'opération est clôturée.

Opération d'investissement 1700
« Réhabilitation du gymnase L. Lagrange »

Montant de l'Autorisation de programme : **1.700.000 € TTC** se répartissant comme suit :

Crédits de paiement	Réalisé Prévisionnel	Montant
Année 2020	réalisé	14 653 €
Année 2021	réalisé	17 085 €
Année 2022	réalisé	57 903 €
Année 2023	réalisé	23 591 €
Année 2024	réalisé	469 788 €
Année 2025	réalisé	874 476 €
Année 2026	Prévisionnel	0 €
		1 457 496 €

Les crédits de paiement correspondants sont inscrits aux budgets primitifs :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D05_2026-DE

2020	Chap. 20	art. 2031	14 545 €
	Chap. 20	art. 2033	108 €
			14 653 €

2021	Chap. 20	art. 2031	15 738 €
	Chap. 20	art. 2033	1 347 €
			17 085 €

2022	Chap. 20	art. 2031	2 727 €
	Chap. 23	art. 2313	55 176 €
			57 903 €

2023	Chap. 20	art. 2031	23 191 €
	Chap. 20	art. 2033	400 €
			23 591 €

2024	Chap. 20	art. 2031	37 765 €
	Chap. 23	art. 2313	432 023 €
			469 788 €

2025	Chap. 20	art. 2031	36 398 €
	Chap. 21	art. 2188	19 858 €
	Chap. 23	art. 2313	818 220 €
			874 476 €

Opération d'investissement 1800
« Requalification de la Place Oliver Mouton et de ses abords »

Montant de l'Autorisation de programme : **990.000 € TTC** se répartissant comme suit :

Crédits de paiement	Réalisé Prévisionnel	Montant
Année 2024	réalisé	14 209 €
Année 2025	réalisé	830 341 €
Année 2026	prévisionnel	140 000 €
		984 550 €

Les crédits de paiement correspondants sont inscrits aux budgets primitifs :

2024	Chap. 20	art. 2031	14 209 €
			14 209 €

n° 2026-D-05

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D05_2026-DE

2025	Chap. 20	art. 2031	33 012 €
	Chap. 20	art. 2033	247 €
	Chap. 23	art. 2315	797 082 €
			830 341 €

2026	Chap. 20	art. 2031	10 000 €
	Chap. 20	art. 2033	0 €
	Chap. 23	art. 2315	130 000 €
			140 000 €

AUTORISE Madame le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués ci-dessus.

Fait et voté en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE LOURCHES (NORD)

Dalila DUWEZ-GUESMIA

Rubrique : Finances locales
S/Rubrique : Divers
Rapporteur : Michel VASSEUR

Délibération rendue exécutoire
par sa transmission au représentant de l'Etat en date du 18 FEV. 2026
par sa publication en date du 18 FEV. 2026
la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

le Maire,

MAIRIE DE LOURCHES (NORD)